

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** 29 (1992)

**Heft:** 1107

**Rubrik:** En bref

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La crise de l'Etat-providence

(réd) Le livre de Pierre Rosanvallon «La crise de l'Etat-providence» a été publié en 1981. Il reste d'une brûlante actualité, comme en témoigne l'extrait qui suit, et devrait stimuler la réflexion de la gauche politique et syndicale helvétique face à la crise économique et aux difficultés financières des collectivités publiques.

Avec la faillite du modèle keynésien comme mode central et unique de régulation, c'est l'idée social-démocrate ou socialiste qui se trouve interrogée dans ses fondements. C'est la principale marque de l'affaiblissement de la perspective social-démocrate: elle ne sait plus se penser que dans une optique défensive. Et il n'y a pas de retour en arrière envisageable, il n'est pas possible de restaurer l'image d'une social-démocratie mobilisatrice. Impossible d'oublier et de gommer les défiances

dont elle fait l'objet, les mutations socio-culturelles qui la mettent en porte-à-faux. N'avoir comme seul objectif que de revenir à un espace keynésien, c'est se condamner à l'échec et permettre aux forces néo-libérales de récupérer à leur seul profit l'ébranlement des formes politiques et sociales de ce compromis keynésien. Ce qui résistera le mieux dans le modèle keynésien, ce seront d'ailleurs paradoxalement ses aspects les plus négatifs. Des coalitions disparates — tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Etat — empêcheront le démantèlement de l'Etat-providence et seront relativement capables d'en maintenir l'ossature formelle dans une perspective de défense de l'emploi des fonctionnaires et de maintien des traditions réglementaires. Il n'existerait plus qu'à l'état de machinerie morte. D'un autre côté, certaines forces syndicales en position plus stratégique pourront continuer à négocier des contrats de travail dans des conditions favorables. Mais elles deviendront des sortes de puissants noyaux de corporatisme dans un rapport des forces sociales déstructuré. Si aucune alternative positive à l'Etat-providence n'est proposée par ceux qui en bénéficient le plus, nous irons vers une société bâtarde dans laquelle le renforcement des mécanismes de marché coexistera avec le maintien des formes étatistes rigides et le développement d'une corporatisation sociale partielle. Ce type de société reposera sur une addition de dualismes, engendrant à la fois des blocages et de nouvelles injustices. Il serait insupportable socialement et inefficace économiquement. L'alternative n'est donc pas entre le maintien nostalgique du modèle keynésien et le néo-libéralisme «pur», elle est pratiquement entre un modèle pseudo-libéral rigide et ce que j'appelle la *post-social-démocratie*. L'espace post-social-démocrate repose sur la réduction du rôle du modèle keynésien et sur sa combinaison avec les modes de régulation autogestionnaire et intro-social.

C'est seulement dans cette perspective qu'il est possible de définir un  *compromis*

*social* qui produise des effets équivalant à ce que représentait le compromis social-démocrate dans le cadre de l'espace keynésien. Son objet central concerne-t-il les formes du social et du politique. Il consisterait à échanger la possibilité d'une plus grande flexibilité de l'activité économique et d'une certaine débureaucratisation de l'Etat contre la reconnaissance d'une autonomie accrue des personnes et des groupes qui seraient garantie par des acteurs collectifs (dont les syndicats) et des institutions. Il s'agirait d'un compromis qui reviendrait ainsi à échanger réciproquement des flexibilités et des rigidités. Les syndicats accepteraient par exemple une plus grande mobilité de la force de travail en échange d'un accroissement de leur rôle dans l'entreprise et dans la politique économique. Réduction des rigidités syndicales contre réduction des rigidités patronales; accroissement des flexibilités des organisations contre accroissement des flexibilités des individus. Il n'y a pas aujourd'hui d'autre schéma qui puisse être envisagé étant donné le rapport des forces sociales dans les sociétés industrielles. C'est un schéma de compromis, c'est-à-dire qu'il repose à la fois sur des concessions réciproques et sur un échange globalement avantageux pour les différentes parties en présence. Si ce compromis n'a pas lieu, c'est aux conditions relatives du seul patronat que se feront les baisses de rigidités et les accroissements de flexibilités. ■

Extrait de Pierre Rosanvallon, *La Crise de l'Etat-providence*, Seuil, Paris 1981.

## EN BREF

Marcel Strelbel, récemment condamné par un tribunal schwyztois, avait été candidat au Conseil national en 1991, sur la liste du Parti de l'avenir. Il avait recueilli 4786 voix, ce qui signifie qu'au moins 2393 électeurs ont voté pour lui, c'est-à-dire un votant sur douze dans ce canton fondateur de l'alliance confédérale.

Les organisations progressistes de Bâle (POB), le dernier reste des POCH qui devaient prendre la relève d'une gauche à bout de souffle, sont sur le point de se dissoudre. Elles ont encore six sièges au Grand Conseil de Bâle-Ville.